

COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Caisse d'Épargne Auvergne Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 20 mai 2022

I Fonctionnement du Comité Social et Économique

- 1) Point sur les recommandations de l'audit du Comité Social et Économique
- 2) Approbation des comptes 2021 du Comité Social et Économique
- 3) Date de la présentation du rapport SACEF sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi à la CEPAL
- 4) Locaux pour l'entreposage des cadeaux de fin d'année à Delille et Xénium et distribution sur Xénium

II Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, nouvelles affectations, Personnel éloigné de l'entreprise, travail temporaire de janvier 2022
- 2) Réponses aux questions sur le Bilan Social 2021 de la CEPAL
- 3) Avis du CSE sur la mise à jour de la Charte d'utilisation des moyens informatiques et de communication électronique du Règlement Intérieur
- 4) Campagne d'augmentations individuelles
- 5) Fiche fiscale pour la déclaration de revenus 2021
- 6) Questions sur la part variable 2021 (questions jointes)
- 7) Information sur les modalités de versement de la part variable 2022

III Économie

- 1) Tendances et autres informations économiques sur le 1^{er} quadrimestre 2022 et présentation de l'arrêté des comptes du 1^{er} trimestre 2022
- 2) Bilan 2021 de la sous-traitance
- 3) Avis du Comité Social et Économique sur la phase 1 du projet BDD 2024
- 4) Sondage sur la Softphonie
- 5) Chrono 24
- 6) Fonds SCPI et absence dans la synthèse
- 7) Semaine de la GAV, réserve IZICARTE
- 8) Impression à partir d'un PC portable

IV Santé, sécurité et conditions de travail

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion plénière de la CSSCT du 18 mars 2022
- 2) Point sur les mesures prises pour lutter contre le Covid-19

V Questions de proximité

- 1) Pourquoi le RIB qui permet de régulariser une situation en matière de crédit consommation est-il issu de la Banque Postale ?

Questions sur la part variable 2021

- 1) Expliquer la différence de taux entre le document fourni et les outils de suivi.
- 2) Expliquer l'écart du montant global de l'enveloppe (4 615 117,77 €) et l'estimation fournie dans le document sur l'Intéressement (5,6 M€).